



# ORGANISER DES MOBILITÉS POUR LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE ET TUTEURS EN ENTREPRISE

Consortium Mona 2024

Par le groupe de travail "Implication des entreprises"  
"Accompagnement maîtres d'apprentissage"

En tant qu'organisme de formation par apprentissage, vous pouvez organiser **des mobilités pour les maîtres d'apprentissage et les tuteurs en entreprise (MA/TE)**. Et c'est une bonne nouvelle ! On vous explique pourquoi et comment procéder !

## 1. POURQUOI ORGANISER DES MOBILITÉS POUR LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE ET TUTEURS ?

On le sait, il est souvent **difficile de convaincre les employeurs** de laisser partir leurs apprentis en mobilité. Aussi, faire vivre une expérience de mobilité européenne ou internationale aux MA/TE représente un **formidable levier** car c'est l'occasion de :



Leur montrer qu'une mobilité, c'est une **expérience professionalisante** et une incroyable aventure humaine.  
(et pas des vacances !)

Leur permettre de bénéficier des **apports et bénéfices d'une expérience à l'étranger**  
(élargissement de leur réseau professionnel, internationalisation de leur structure, développement de nouvelles compétences, enrichissement et découvertes personnelles)

**Renforcer les liens de partenariat** entre votre structure et l'entreprise.

## 2. COMMENT ORGANISER DES MOBILITÉS POUR LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE ET TUTEURS ?

Grâce au programme Erasmus+, il est possible d'**impliquer les MA/TE dans les projets de mobilité**. Ils peuvent **accompagner** les apprenants en mobilité ou **prendre part** aux activités de mobilité des personnels de l'EFP.

On vous dévoile quelques exemples :

*Cette liste n'est pas exhaustive : d'autres programmes et financeurs peuvent proposer des mobilités pour les MA/TE*

**Accompagnement d'un apprenant ou d'un groupe d'apprenants de l'EFP lors d'une mobilité (min 2 jours)** : un **maître d'apprentissage / tuteur** peut être accompagnateur de mobilités d'apprenants. Pour cela il n'est pas nécessaire que l'entreprise soit intégrée comme membre d'un consortium de mobilité. Une **lettre de mission du centre de formation au MA/TE** sera suffisante comme preuve de « lien de rattachement » entre l'organisme d'envoi et l'accompagnateur.



**Visite préparatoire** : le MA/TE peut participer à une visite préparatoire réalisée auprès d'une **organisation d'accueil potentielle** dans le but de mieux **préparer une activité de mobilité** des apprenants ou des membres du personnel.



**Observation en situation de travail (2 à 60 jours)** : les participants peuvent passer un certain temps dans une organisation d'accueil située dans un autre pays dans le but d'apprendre de nouvelles pratiques et de **recueillir de nouvelles idées grâce à l'observation et à l'interaction avec des pairs, des experts ou d'autres praticiens** dans le cadre de leur travail quotidien au sein de l'organisation d'accueil.



**Participation à des concours de métier (1 à 10 jours)** : les apprenants peuvent **participer à des concours des métiers, européens et internationaux**. Un financement est également accordé aux membres du personnel, aux tuteurs ou aux experts qui accompagnent les apprenants au cours de l'activité.



**Missions d'enseignement ou de formation (2 à 365 jours)** : les participants peuvent passer un certain temps à **enseigner ou à former des apprenants dans une organisation d'accueil** située dans un autre pays, afin d'apprendre en accomplissant leurs tâches et en échangeant avec des pairs.



**Cours et formations (2 à 30 jours)** : les participants peuvent bénéficier d'un **cours structuré ou d'un type de formation similaire** dispensé par des professionnels qualifiés et fondé sur un programme d'apprentissage et des acquis d'apprentissage prédéfinis.



## LES MODALITÉS :

📍 **Lieux** : Les activités doivent avoir lieu dans un **autre État membre de l'UE** ou dans un **pay tiers associé** au programme.

💶 **Financement** : les coûts éligibles diffèrent selon l'activité, la durée, la distance parcourue et le moyen de transport utilisé. Pour plus d'informations, se référer au **tableau de financement du guide Erasmus+** (lien ci-contre).

POUR PLUS D'INFOS :

[Site Mon Projet Erasmus+ :  
monprojet.erasmusplus.fr](http://monprojet.erasmusplus.fr)

[Guide du programme Erasmus+ publié chaque année : erasmus-plus.eu](http://erasmus-plus.eu)

### 3. RETOURS D'EXPÉRIENCES, CONSEILS & BONNES PRATIQUES

#### L'EXPÉRIENCE DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT D'ALSACE :

- En parallèle de la mobilité de leurs apprentis, la CMA Alsace a organisé une **mobilité à l'attention des maîtres d'apprentissage dans le domaine de la coiffure en février 2020**.
- 3 maîtres d'apprentissage (MA) et 3 enseignants de pratique professionnelle ont effectué un **séjour pédagogique de 4 jours au Danemark** dans le centre qui accueille leurs apprenti.e.s coiffeurs depuis 2018. Fort du succès de cette première édition, le CFA a pour projet de **réitérer l'expérience dans le secteur automobile**.

#### PROGRAMME :

##### JOUR 1 :

Voyage aller et réunion préparatoire avec l'organisme d'accueil dans le but de mieux préparer une activité de mobilité des apprenants ou des membres du personnel.

##### JOUR 2 :

**Matinée** : présentation du système de formation professionnelle et d'apprentissage danois et visite guidée du centre de formation (visite assurée par la direction).

**Après-midi** : intervention de deux chefs d'entreprises pour présenter le rôle des entreprises danoises dans la formation. Les thèmes abordés ont été : le contrat d'apprentissage, le rôle des MA et la formation des MA au Danemark.

##### JOUR 3 :

**Matinée** : visite des ateliers de formation de coiffure et échanges entre jeunes danois et formateurs français.

**Après-midi** : intégration et observation dans les cours de « Chignon » et ateliers coiffure.

##### JOUR 4 :

**Matinée** : participation au cours de « Permanente/ Mise en forme ».

**Après-midi** : visites des salons de coiffure des deux chefs d'entreprises rencontrés le lundi après-midi.

##### JOUR 5 :

**Matinée** : conclusions et évaluation du séjour – voyage retour.



## EVALUATION ET RECONNAISSANCE

Pour valoriser au mieux l'expérience vécue par les MA/TE pendant leur mobilité européenne ou internationale, différentes modalités sont facilement mobilisables (ou obligatoires selon l'activité) :

- **EUROPASS mobilité** : [Bienvenue ! | Europass Mobilité \(europassmobilité.fr\)](https://europassmobilité.fr);
- **Bilan collectif** lors d'une réunion en présentiel ou sous la forme de questionnaire. L'objectif de ce temps d'échanges est de capitaliser sur les retours d'expérience des participants, de pouvoir par exemple s'inspirer de pratiques découvertes dans le pays d'accueil, d'adapter les modalités de suivi des apprentis, de mobiliser de nouveaux outils pédagogiques, etc.

## VALORISATION ET COMMUNICATION

La communication par les pairs est souvent la plus efficace. Afin de convaincre vos entreprises partenaires, faites des MA/TE des ambassadeurs de la mobilité :

- Encouragez-les à prendre des **photos et des vidéos** tout le long de leur séjour ;
- Invitez-les aux **réunions tuteurs, aux Journées Portes Ouvertes** ;
- Réalisez des **interviews valorisant leur engagement** en faveur de la mobilité des apprenants pour les publier sur les réseaux sociaux ou dans les journaux locaux.

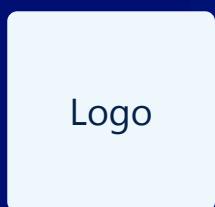
## 4. ET LA RÉCIPROCITÉ ...

N'oubliez pas, il est également **possible d'accueillir des professionnels / tuteurs européens**, notamment pour dispenser une formation au sein de votre établissement.

Grâce au **programme Erasmus+**, vous avez la possibilité d'obtenir du financement **pour inviter des experts** (2 à 60 jours) : les établissements peuvent inviter des formateurs, des enseignants, des experts ou d'autres professionnels qualifiés en provenance de l'étranger qui pourront contribuer à améliorer l'enseignement, la formation et l'apprentissage au sein de l'organisation d'accueil (voir pages 107 du guide Erasmus+ 2024).



*Maitres d'apprentissage et tuteurs,  
ambassadeurs de la mobilité des apprentis!*



Consortium Mona 2024

